



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 13 juillet 2021

**Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

**Absents excusés** : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

**Absents** : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

**Délibération : N°70-21-07-21**

**Objet : Géo référencement et numérisation des services.**

Monsieur le Maire expose les éléments de contexte suivants :

Dans le cadre du développement de ses compétences et de problématiques liées à l'aménagement du territoire et afin d'assurer au mieux ses missions, la Commune de Biguglia souhaite enrichir son patrimoine de données géographiques sur des thématiques pour lesquelles ces bases de données sont incomplètes.

La municipalité désire entreprendre une logique de développement de la numérisation par le biais de la dématérialisation des services délivrés aux administrés. Il a été identifié plusieurs axes. Il est donc proposé d'acquérir diverses solutions numériques pour répondre à cette volonté :

- La mise en place d'un portail citoyen permettant l'accès des différents services par les administrés. Ce portail a vocation à devenir le futur guichet unique de la collectivité ;
- Une solution permettant aux parents d'élèves d'inscrire leurs enfants aux différents groupes scolaires de la commune (périscolaires et extrascolaires) ;
- La construction d'un système de SIG permettant un système de géo référencement des équipements communaux (réseaux secs et humides, éclairage public, navettes de liaisons inter quartiers pour services à la personne sur le territoire de la commune, voirie, foncier et affichage publicitaire), géo localisation et géo détection des réseaux ainsi que toute autre thématique abordée pour mener à bien les missions de services publics.

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210802-70-21-07-21-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2021  
Date de réception préfecture : 02/08/2021

Ainsi, dans l'intérêt d'une bonne organisation et dans un souci d'efficacité, la mise en place de ces solutions réclame l'acquisition de moyens pour une dizaine d'agents concernés dans l'utilisation des données du système d'informations dématérialisées de la commune.

Ces nouvelles solutions nécessitent l'acquisition de matériels spécifiques qui ne font pas partie aujourd'hui du patrimoine communal.

L'ensemble de l'opération s'élève à 123.064,25 € hors taxes.

DESIGNATION	COUT HT en €
Services Techniques	
- 3 écrans 27"	900,00
- 1 licence AutoCAD	500,00
- 4 licences Photoshop	1.700,00
- 6 tablettes agents voirie	3.000,00
Service Démocratie Participative	
- 2 écrans 27"	592,50
- 1 PC portable	475,00
- 1 vidéo projecteur	625,00
Service Finances	
- 1 onduleur	90,00
- 1 PC	650,00
Audit de géo référencement de la voirie	7.106,00
Révision du PLU	47.250,00
Traceur service Urbanisme	3.684,00
Service Urbanisme	
- 1 écran 27" standard	171,25
- 1 écran 32" standard	215,00
- 1 écran 27" CAO-DAO	265,00
- 1 écran 32" CAO-DAO	362,50
- 1 PC portable 15"	795,00
- Licence Microsoft Office Pro	180,00
Application mobile Navette Municipale (localisation, horaires, demande de prise en charge, paiement en ligne du service)	16.560,00
Application pour la gestion des marchés de la Ville de Biguglia (marché hebdomadaire des producteurs, marchés de Noël, évènementiel)	13.000,00
Imprimante Couleur Grand format	1.983,00
Mise à disposition progiciel « Mairie on line »	3.490,00
Acquisition solution progiciel « Technocarte » (application de gestion des écoles et portail de services aux familles)	19.470,00
<b>TOTAL</b>	<b>123.064,25</b>

Le plan de financement envisagé est le suivant :

	MONTANT TOTAL HT	DETR 60% AXE 4	CDC 20% Dotation quinquennale	AUTOFINANCEMENT
<b>GEO REFERENCEMENT ET NUMERISATION DES SERVICES</b>	123.064,25 €	73.838,55 €	24.612,85 €	24.612,85 €

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210802-70-21-07-21-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2021  
Date de réception préfecture : 02/08/2021

Coût prévisionnel de la dépense : **123.064,25 € H.T.**

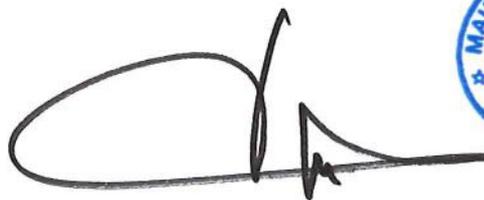
Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de géoréférencement et de numérisation des services pour un montant total prévisionnel hors taxes de 123.064,25 € ;
- **DE SOLLICITER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **DE RÉALISER** ce projet avant la fin de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la procédure pour mener à bien le projet ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20210802-70-21-07-21-DE  
Date de télétransmission : 02/08/2021  
Date de réception préfecture : 02/08/2021